

Comme par le passé, le Quebec Community Groups Network (QCGN) tient à remercier le ministre de son invitation à participer au processus de consultations pré budgétaires 2025-2026. Nous sommes conscients que les temps sont durs pour le gouvernement ainsi qu'ils le sont pour les particuliers et les organismes. Cette année, nous n'avons formulé qu'une seule recommandation concernant les dépenses, et nous ne demandons aucune ressource supplémentaire. Nous nous concentrerons sur cinq domaines politiques particuliers dans lesquels le gouvernement pourrait améliorer la vie des Québécois d'expression anglaise sans entraîner de nouvelles dépenses. Nous proposons :

1. De maintenir les niveaux actuels de financement du Secrétariat et de remédier au financement inéquitable des groupes communautaires d'expression anglaise;
2. D'examiner comment le chapitre M30 empêche l'apport de soutien fédéral aux organismes et aux groupes qu'il appuie au sein de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);
3. D'utiliser notre plan de développement communautaire comme cadre de référence pour les futures décisions en matière de financement;
4. De créer un comité consultatif pour guider le Secrétariat dans ses interactions avec la communauté d'expression anglaise du Québec;
5. De remédier aux inégalités clairement établies en matière d'emploi auxquelles sont confrontés les membres de notre communauté en améliorant et en augmentant leur participation à la main-d'œuvre du secteur public et leur représentation au sein des agences, des conseils et des commissions concernés.

Après avoir interrogé récemment près de 3 000 membres de la communauté d'expression anglaise du Québec, de même que nos organismes membres, nous avons constaté qu'ils sont profondément préoccupés par ces trois questions :

- Le maintien de l'accès aux services sociaux et de santé en anglais;
- La mise en valeur des écoles, des cégeps et des universités anglophones plutôt que la réduction du nombre de ces établissements;
- L'accès des CEAQ aux mesures provinciales visant à atténuer la crise de l'accès à un logement abordable.

Considérées conjointement avec la récente enquête de Statistique Canada sur la population de langue officielle en situation minoritaire (EPLOSM), les réponses confirment certaines des conclusions du rapport de Statistique Canada, à savoir que notre communauté souffre d'un taux de chômage plus élevé et de salaires médians plus faibles que nos homologues d'expression françaises du Québec, et qu'elle est frustrée par le manque d'accès à plusieurs programmes, dont la formation en français sur le lieu de travail qui pourraient offrir des perspectives de prospérité accrues.

Nos recommandations

- 1** Dans des mémoires antérieurs, le QCGN a attiré l'attention sur le fait que les groupes communautaires au service de la communauté d'expression anglaise du Québec (CEAQ) reçoivent

une **part inéquitable** du budget de la province réservé à ce secteur. En 2020, le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise rapportait que, selon ses estimations, seulement 3 % du milliard de dollars dépensés pour le financement du secteur communautaire parviennent à ces organismes, bien que la CEAQ représente 15 % de la population. Il convient ainsi de faire davantage pour que le financement corresponde au nombre de nos membres au sein de la population du Québec. Comme indiqué ci-dessus, nous sommes conscients que le gouvernement doit fonctionner cette année avec des ressources limitées alors qu'il cherche à éliminer le déficit de 11 milliards de dollars du Québec, et nous sommes prêts à accepter le fait que des décisions difficiles devront être prises alors que nous sommes tous confrontés à des défis économiques de plus en plus importants.

Nous estimons, toutefois, que le gouvernement peut encore prendre des mesures importantes pour corriger ces inégalités en **maintenant le financement actuel** du Programme du Secrétariat qui appuie les organismes au service des communautés d'expression anglaise. Depuis sa création, ce programme a permis à des dizaines d'organismes de bénéficier de fonds opérationnels et de subventions de projet. Cette initiative a eu un effet notable sur la capacité de nos partenaires. Elle leur a permis de produire des recherches sur les expériences des anglophones, de combler les lacunes dans les services et de renforcer les relations avec les institutions dans tout le Québec et dans toutes les communautés linguistiques. Ces répercussions en font une composante essentielle de la vitalité communautaire. Il est donc impératif que le Programme ait les moyens de poursuivre ce travail important.

Recommandation 1 : Le QCGN propose que le gouvernement du Québec maintienne son investissement dans le Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise, actuellement placé sous la supervision du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, afin que les groupes communautaires d'expression anglaise qui en bénéficient puissent continuer à prospérer.

2 Outre l'important travail réalisé par le Secrétariat, nous souhaitons attirer l'attention sur l'impact de la section II de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (communément appelée M-30), qui exige l'autorisation préalable du ministre pour qu'un organisme public puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada ou un organisme public fédéral. Le processus d'approbation a engendré une complexité et une certaine confusion, ce qui a affecté des dizaines de nos parties prenantes. Même si l'on a finalement accepté de nombreuses demandes, il n'existe pas de procédure uniforme entre les ministères, et les décisions peuvent prendre des mois. Ces retards compromettent la capacité d'un organisme à planifier des programmes et à parvenir à des résultats.

Nous estimons que dans un contexte marqué par l'incertitude économique, il serait dans l'intérêt de tous les Québécois de trouver une façon de simplifier le processus décisionnel quant à la loi M-30 afin que les groupes communautaires puissent obtenir le soutien financier dont ils ont tant besoin – d'où qu'il provienne. Les ressources sont les ressources. La loi M-30 touche tous les groupes communautaires qui tentent d'obtenir des fonds fédéraux, mais les groupes au service de la communauté anglophone sont particulièrement touchés, car ils comptent sur le soutien du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada. Ces ressources permettent à nos partenaires de fournir des services essentiels qui contribuent au bien-être de l'ensemble de la société québécoise.

Sans compromettre l'intention de la loi M-30, le gouvernement peut prendre des mesures, n'impliquant aucune dépense supplémentaire, pour atténuer les effets néfastes sur la vitalité des communautés en

mettant en œuvre un processus normalisé conçu pour prendre, rapidement et équitablement, des décisions sur l'approbation ministérielle.

Recommandation 2 : Le QCGN propose que le gouvernement du Québec s'engage à revoir les procédures internes concernant l'octroi de l'approbation ministérielle aux groupes communautaires assujettis aux dispositions de la section II de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (M-30). L'objectif est d'assurer que notre secteur communautaire conserve son accès aux fonds fédéraux et que les leaders de la communauté anglophone soient des partenaires à part entière dans ce processus.

3 Le QCGN aimerait également présenter une structure qui se rapporte aux deux recommandations ci-dessus sous forme du Plan de développement communautaire 2022-2027 pour le Québec d'expression anglaise. Élaboré par et pour la communauté anglophone du Québec, ce plan soutient l'action collective dans l'ensemble du secteur communautaire pour améliorer la vitalité de la communauté. En parlant d'un programme commun soutenu par des intervenants de divers secteurs et régions et en nous positionnant en tant qu'interlocuteur égal dans les décisions concernant notre communauté, le **Plan de développement communautaire** devrait être le cadre de référence pour les décisions en matière de financement qui touchent les anglophones du Québec.

Recommandation 3: Le QCGN réaffirme que les décisions provinciales concernant le financement de notre communauté en situation minoritaire devraient être prises en tenant compte du Plan de développement communautaire – une vision d'action collective mise au point, partagée et endossée par des dizaines de membres du QCGN, individuels ou organisationnels, ainsi que par de multiples intervenants communautaires partout au Québec.

4 Le QCGN est de plus en plus préoccupé par le fait que le Secrétariat a eu des difficultés à atteindre tous les objectifs de son mandat initial, tout particulièrement à communiquer avec la communauté et aussi à comprendre pleinement sa confusion, sa frustration et même son désespoir ressentis de temps à autre en raison des exigences changeantes du gouvernement concernant l'usage de langues autres que le français et des mesures parfois inutilement sévères imposées à la communauté afin de protéger et d'améliorer l'utilisation du français.

À titre d'exemple, citons le fait qu'aucun communiqué n'a été publié par le gouvernement depuis juin 2021, du moins à en croire son site Web, et qu'il n'y a pas eu de programme régulier de consultation des groupes communautaires avant la prise de décisions importantes qui ont profondément affecté la communauté. La colère de la communauté l'année dernière concernant de nouvelles directives sur l'utilisation de langues autres que le français au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux (ces directives ayant été retirées par la suite) en est un bon exemple.

Nous sommes d'avis que l'on pourrait atténuer en grande partie l'irritation qui existe dans les relations entre le gouvernement et la CEAQ en créant un **comité consultatif** auprès du Secrétariat. Ce comité serait composé de bénévoles représentant différents groupes démographiques, différentes régions géographiques, une expertise dans divers domaines et ainsi de suite. L'objectif serait d'établir un organe

consultatif qui pourrait être engagé avant l'annonce des décisions finales afin que le gouvernement puisse au moins avoir une meilleure idée de la façon dont ses décisions pourraient être accueillies une fois rendues publiques, et comment éviter des difficultés si certains ajustements étaient apportés, et ce, sans compromettre l'intention du gouvernement.

Certes, il y a toujours des désaccords entre un gouvernement et ses citoyens, mais nous croyons qu'il y a moyen d'améliorer, à peu de frais, les relations entre la CEAQ et le gouvernement.

Recommandation 4 : Le QCGN propose que le gouvernement du Québec s'engage à créer un comité composé de membres bénévoles de la communauté d'expression anglaise du Québec. En plus de représenter des données démographiques et des régions géographiques différentes, ces personnes pourraient offrir une expertise diversifiée et pertinente et donner des conseils, sur une base régulière et par le biais du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, sur des questions présentant un intérêt direct pour la communauté.

5 Les questions d'équité en matière d'emploi dans la communauté d'expression anglaise du Québec sont bien documentées et existent depuis longtemps. Ces faits indéniables sont tristement familiers, et il est évident que les statistiques ne font qu'empirer. Elles indiquent ce qui suit :

- Les communautés d'expression anglaise du Québec (CEAQ) comptent plus de 1,2 million d'anglophones et représentent 14,9 % de la population de la province.
- Au cours des deux dernières décennies, on a noté une baisse de la vitalité de ces communautés, notamment en ce qui concerne le développement économique et l'emploi.
- L'un des principaux défis est le chômage. Les anglophones représentent 15,8 % de la population active du Québec, mais comptent pour 22,7 % de la population au chômage.
- Lors du recensement de 2021, les anglophones enregistraient un taux de chômage de 10,9 %, soit quatre points de pourcentage supérieur à celui des francophones (6,9 %). Cinq ans auparavant, en 2016, les anglophones avaient un taux de chômage de 8,9 % contre 6,9 % pour les francophones, et en 2011, les anglophones affichaient un taux de chômage de 9,4 % contre 6,9 % pour les francophones.
- En 2021, le revenu médian des anglophones s'établissait à 32 000 dollars, contre 37 200 dollars pour les francophones, et le taux de pauvreté des anglophones était de 8,9 %, contre 4,5 % pour les Québécois d'expression française.
- Bien que les anglophones représentent près de 15 % de la population des provinces, ils ne comptent qu'un pour cent des fonctionnaires provinciaux.

Compte tenu de tout ce qui précède, deux conclusions s'imposent : les Québécois d'expression anglaise ne devraient pas être exclus (comme ils le sont actuellement) du programme québécois d'accès à l'égalité en emploi (PAEE), un programme qui répond aux besoins des femmes, des minorités visibles et ethniques, des peuples autochtones et des personnes handicapées. En outre, il est essentiel que le gouvernement prenne des mesures pour inclure davantage de membres de la CEAQ dans les agences, les conseils et les commissions afin d'apporter des changements de politique plus équitables pour les membres de notre communauté.

- **Recommandation 5** : Le QCGN propose que le gouvernement du Québec s'engage à inclure les membres de la communauté d'expression anglaise du Québec dans son programme d'accès à l'égalité en emploi et que, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, il s'engage également à assurer une représentation équitable des Québécois d'expression anglaise au sein des agences, des conseils et des commissions afin d'apporter des changements à la politique d'embauche compatibles avec la Loi, mise à jour en novembre 2024.

Sources

Loi sur le ministère du Conseil exécutif. M-30. En ligne : Légis Québec :
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cs/M-30>

Quebec Community Groups Network. Travaillons ensemble pour une communauté plus dynamique : Le Plan 2022-2027 de développement communautaire pour le Québec d'expression anglaise. (Montréal, Québec Community Groups Network, 2023) En ligne : <https://qcgnc.ca/community-priorities/#development>

Quebec Community Groups Network. Vision, vitalité et viabilité : Rapport sur la tournée de consultation du Secrétariat aux relations avec les Québécois, (Montréal: Québec Community Groups Network, 2020) p 11, en ligne (pdf): <https://qcgnc.ca/wp-content/uploads/2020/03/Secretariat-Consultation-Report-2020.03.04-4.pdf>
<https://www.montrealgazette.com/news/article570859.html>
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cs/A-2.01>
<https://pertquebec.ca/wp-content/uploads/2024/03/Brief-Pre-budgetary-consultation-2024-25.pdf>